



# AVIS D'INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE PAR SNCF RESEAU SANS PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE (Article L.2122-1-3 du CG3P)

- 1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale** Centre-Ouest de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 9 rue Nina Simone, BP 34112 – 44041 NANTES CEDEX 01, représentée par son Directeur Monsieur Laurent FEVRE dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.
- 2. Occupant :**  
La Société **COOPERATIVE AGRICOLE AXEREAL** à capital variable, immatriculée au registre du commerce d'ORLÉANS sous le n°503 681 801, dont le siège est situé 36 rue de la Manufacture à OLIVET (45160)
- 3. Biens occupés :**
  - Un terrain SNCF bâti avec des constructions tiers de l'occupant ainsi que deux installations foncières SNCF « Quais découverts désaffectés » ainsi qu'un raccordement à une installation terminale embranchée (ITE) au réseau ferré national, situé sur le site de « FAINS LA FOLIE GARE », 15 Bis rue du château d'eau à **EOLE EN BEAUCE (28150)** et est repris au cadastre de ladite commune sous le préfixe 145 n°0081p de la Section ZR. Le BIEN est situé entre les PK 31+537 à 31+887 de la ligne 556 000 (de CHARTRES A ORLEANS) il porte la référence : UT 002624D – LOT T004, IF008 et IF 010.
  - Un terrain SNCF bâti avec des constructions tiers de l'occupant ainsi qu'un raccordement à une installation terminale embranchée (ITE) au réseau ferré national, situé sur le site de « GOMMIERS GARE », lieudit Gommiers à **TERMINIERS (28140)** et est repris au cadastre de ladite commune sous n°0205p Section AC. Le BIEN est situé entre les PK 46+959 à 47+230 de la ligne 556 000 (de CHARTRES A ORLEANS) il porte la référence : UT 002656A – LOT T002p.
- 4. Justification de la décision de ne pas mettre en œuvre la procédure de sélection préalable**

#### 4.1. En droit

Article L.2122-1-3 du CG3P	A cocher
. Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause	
. Le titre est délivré :	
a) A une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit	
b) A une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente	
. Une première procédure de sélection s'est révélée infructueuse	
. Une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse	
. Les caractéristiques particulières de la dépendance le justifient au regard de l'activité économique projetée, notamment :	
a) Géographiques	X
b) Physiques	
c) Techniques	

d) Fonctionnelles	
e) Ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation	
. Des impératifs tenant à l'exercice de l'autorité publique ou à des considérations de sécurité publique le justifient	
. Autres motifs non expressément mentionnés	

#### 4.2. En fait

En l'espèce, l'OCCUPANT a bâti un immeuble sur une parcelle lui appartenant limitrophe du BIEN de SNCF Réseau et objet de la présente convention, et cet immeuble empiète, depuis sa construction sur l'emprise de SNCF Réseau. Dans ce contexte spécifique, la mise en concurrence s'avère non justifiée.

#### 5. Information :

Pour plus d'informations merci de contacter par courriel : Mme Tiphaine RABIN / Courriel : [trabin@nexity.fr](mailto:trabin@nexity.fr)

#### 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. [Uniquement une consultation sur place]

#### 7. Information sur les recours :

Recours en contestation de la validité du contrat de 2 mois devant :

Pour les sites situés dans le département 28 :

Tribunal administratif d'Orléans  
 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1  
 Téléphone : 02 38 77 59 00 - Télécopie : 02 38 53 85 16  
 Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)